

07 juillet 2021 – Vierzon

Compte-rendu sommaire des échanges

Participants :

Structure	Nom	fonction
Cdc Vierzon Sologne Berry	Stephane HENRY	Service environnement
Cdc Vierzon Sologne Berry	Michel ARCHAMBALT	Vice-Président
Cdc Vierzon Sologne Berry	Floriane TRIENTZ	Service urbanisme
Cdc Vierzon Sologne Berry	Florian CHEYLAN	Service environnement
Cdc Vierzon Sologne Berry	Florence GAILLEGUE	Service urbanisme
Commune de Vierzon	Jean-Luc LABERGERIE	DST
Commune de Vierzon	Eric CHAMIGNON	Services techniques
SI Vallée de l'Yèvre	Gilles BENOIT	Président
SI Vallée de l'Yèvre	Vincent PALOMERA	technicien
PETR Centre Cher	Antoine MARTY	Pôle planification
PETR Centre Cher	Claire SCHNEIDER	Chargée de mission biodiversité
ASA de la Chée	Alain JOUARD	Président
Syndicat du Canal de Berry	Valérie LE PRIOL	Agent de développement
EP Loire	Maxime LESOMMER	Chargé de mission PAPI
SAGE Yèvre-Auron	Bernard DUPERATD	Vice-président de la CLE
SAGE Yèvre-Auron – EP Loire	Cécile FALQUE	animatrice

Excusés : DDT du Cher ; Conseil Départemental du Cher ; Association nature 18

Autre structure/entités conviées : commune de Foecy, commune de Vignoux-sur-Barangeon, AELB, Chambre d'agriculture du Cher, Conservatoire des Espaces Naturels, Vinci autoroute, Fédération des Chasseurs du Cher, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Cher.

M. DUPERAT, Vice-président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants et remercie la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise à disposition de la salle.

Il rappelle le contexte de cette étude d'aide à la décision. Il indique que la présente réunion précède le démarrage de la phase 3 consacrée à une analyse cout-bénéfice de scénario d'amélioration de l'inondation sur la zone d'étude choisie, la ZEC 1Y Vierzon en amont de l'agglomération Vierzonnaise donc.

Après un tour de table, il laisse la parole à Mme FALQUE, animatrice qui présente l'ordre du jour :

1. **OBJET DE LA PHASE 3** 2
2. **OBJECTIFS DE LA CONCERTATION DU JOUR** 2
3. **SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE PHASE 2** 2

4. VALIDATION DE LA TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS POTENTIELS	3
5. CONSTRUCTION DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT POTENTIELS	3
6. CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	5

Le support de présentation est joint au compte-rendu.

1. Objet de la phase 3

M. BENOIT est surpris d'apprendre que les collectivités locales de cette zone d'étude ne se soient pas exprimées sur le choix du site. Mme FAQUE confirme que suite à la demande de consultation des collectivités locales à la fin de phase 2, la CLE a reçu l'avis de l'agglomération Bourges Plus et du SIVY.

M. LABERGERIE précise que pourtant ces sujets sont évoqués localement ; il assure que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont des thèmes importants sur lesquels les élus locaux se mobilisent.

M. BENOIT pense à priori que le scénario « surstockage » n'est pas à étudier au regard des éléments présentés en fin de phase 2, avec des casiers entre l'autoroute et le Canal.

2. Objectifs de la concertation du jour

Les participants approuvent le fait de travailler en 2 ateliers pour parvenir à déterminer les éléments nécessaires à la construction des scénarios d'aménagement.

Mme FALQUE indique que la DDT18 a transmis des éléments préalablement à la réunion et les partagera au fil des sujets.

3. Synthèse des éléments de phase 2

Mme FALQUE demande si les éléments de synthèse de phase 1&2 sont à compléter et si des aménagements sont prévus dans la zone d'étude ou une évolution des usages/infrastructures sont connues (abandon de captage...)?

Le service urbanisme de la CdC VSB précise que la CdC n'a pas un rôle de contrôle. La réglementation du PPRi interdit les constructions neuves en zones inondable donc qu'il ne doit pas y avoir de projet, mais les extensions peuvent être permises sans que la CdC n'en soit informée. Il y a aussi un manque de connaissance des autres typologies d'aménagement/usages (dépôt de matériaux par exemple) qui pourraient avoir un effet sur l'expansion des crues.

Les échanges portent sur la mutation de l'occupation des sols, la préservation des boisements et les moyens réglementaires à disposition dans ce cadre. Il est évoqué l'outil « Espace Boisé Classé » des PLU. Mme FALQUE rapporte les éléments transmis par la DDT du Cher sur ce point : *« à première vue, dans le périmètre de la ZEC une majorité des boisements rives droite et gauche de l'Yèvre forment une ripisylve non soumise à la réglementation forestière. (...) Les massifs forestiers au nord-ouest de la ZEC, à cheval sur les communes de Foëcy et de Vignoux, et au sud de la commune de Vignoux sur Barangeon doivent se conformer aux réglementations forestières (renouvelés naturellement ou artificiellement sans régression sylvicole) ».*

M. MARTY indique que sur Foëcy c'est le RNU – règlement national d'urbanisme - qui s'applique à défaut de PLU ou de carte communale pour le moment.

Globalement il ressort donc qu'il n'y a pas de contrôle terrain réalisé sur le territoire de la ZEC (coupes forêts, arrachage haies, ...) hormis s'agissant des nouvelles constructions (qui sont de faites interdites dans la zone au titre du PPRI) et éventuellement des extensions.

4. Validation de la typologie d'aménagements potentiels

3 typologies pour lesquelles des scénarios pourraient être construits sont proposées par BRLi :

- a) Renaturation du cours d'eau
- b) Modification de l'occupation des sols
- c) Surstockage

Typologie a) :

Le SIVY confirme que l'Yèvre est peu anthropisé sur ce secteur, comparativement au reste du bassin. M. JOUARD relève toutefois que la construction du Canal de Berry a fortement modifié la configuration de la vallée.

⇒ **Les participants s'accordent sur le fait que la renaturation de l'Yèvre n'est pas un levier sur ce secteur pour l'optimisation des inondations.** La typologie a) est donc définitivement écartée.

Typologie b) :

Les participants partagent le fait que des casiers hydrauliques entre l'autoroute et le Canal de Berry ne paraissent pas pertinents, notamment du fait de l'état structurel incertain du Canal. Il est toutefois évoqué la possibilité d'imaginer des digues transversales en champs majeur. Mme FALQUE indique que la topométrie y semble peu favorable en rive droite et qu'il faudrait imaginer plusieurs digues au regard des volumes à stocker ; mais que c'est une piste qui est par exemple explorée sur le bassin du Loir dans le cadre de la même étude. La faisabilité technique serait à confirmer par BRLi. Elle rapporte également que Nature 18, excusée à la présente réunion, a indiqué par téléphone être à priori défavorable à ce type d'aménagement qui tend à artificialiser le fonctionnement de la vallée.

Les participants confirment qu'ils **souhaitent rediscuter de la pertinence d'un scénario basé sur ce principe d'aménagement en atelier.**

Typologie c) : Les participants y sont favorables et souhaitent en débattre et construire les grandes lignes en atelier

Par ailleurs, la nécessité de l'implication des communes, qui sont les premiers relais et interlocuteurs de la population et des usagers du territoire de la ZEC, est soulignée.

La présence d'embâcles en travers du cours d'eau est évoquée. Il est rappelé que cela relève de la responsabilité des propriétaires riverains. Le SIVY intervient lorsque la situation présente un danger. Les participants s'accordent sur la nécessité de sensibiliser les riverains sur leurs obligations, ce que fait l'ASA de la Chée à chaque réunion.

5. Construction des scénarios d'aménagement potentiels

A l'issue des 2 ateliers thématiques les participants partagent les éléments suivants :

➤ Complément du recensement des enjeux :

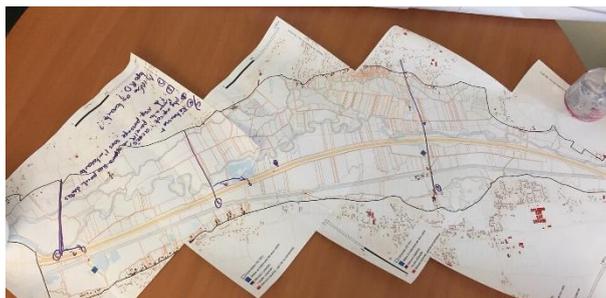
- un transformateur électrique situé sur la commune de Vierzon (rue Salvador Allende) déjà inondé par le passé (carte ci-dessous).
- La CdC VSB propose de se rapprocher des services des communes pour localiser les puits de captage et évaluer leur exposition aux inondations (positionnement de l'armoire électrique, dispositif d'étanchéité de la tête de puit).
- Doutes sur le nombre d'exploitants agricoles recensés par la DDT (15) qui paraît élevé.
- La route D30 est un axe fréquenté vers Bourges. Toutefois, les usagers peuvent emprunter un contournement pendant les périodes d'inondation (pas d'isolement dû à la submersion de la route).



➤ Échanges sur le scénario d'aménagement de digues transversales :

- Peu d'infrastructures existantes (uniquement la route D30) permettent d'appuyer la création d'ouvrages transversaux.
- Éviter la fragmentation parcellaire ; s'appuyer sur des « lignes » formées par les limites de parcelles pour imaginer ces digues.
- Attention aux remous hydraulique que créeraient de tels aménagements, notamment en rive gauche avec des passages hydrauliques sous l'autoroute qui pourraient conduire à inonder des secteurs non inondés actuellement ?
- Problématiques identifiées : nécessité de modifier fortement le paysage, acceptabilité de la population en particulier celle située à l'amont des ouvrages, topographie en rive droite, accès aux parcelles à préserver.

⇒ **Les participants s'accordent pour explorer ce scénario d'un point de vue technique, afin de pousser la réflexion et l'aide à la décision jusqu'au bout. Ils souhaitent toutefois avoir un retour technique sur ce que représenterait l'implantation de 3 digues transversales avant une analyse cout-bénéfice. En effet tout le monde partage le fait que cela ne servirait à rien de passer du temps à chiffrer des aménagements improbables.**



- Échanges sur le scénario modification occupation du sol :
 - Occupation du sol a priori favorable au scénario de plantation de haies ou noues. Faible présence de cultures donc peu de contraintes sur la rentabilité et le travail des parcelles. Une expertise agricole sera toutefois nécessaire.
 - Pas d'inventaire des haies. Quelques données dans la BD Topo de l'IGN. Aucun retour des acteurs locaux sur la présence de « haie remarquable » dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
 - Il existe des financements mobilisables dans le cadre de programme de plantation (PETR Centre Cher, État).
 - Pour les zones de plantation dense, privilégier les secteurs :
 - identifiés dans la TVB en trame boisée/bocage
 - de propriétés communales (la CdC VSB pourra fournir ces éléments) et chemins
 - où les écoulements sont les plus rapides (3 zones identifiées sur la carte, à compléter par BRLi).
 - Pour les autres secteurs, prévoir une implantation plus lâche:
 - Éviter le morcellement parcellaire : ne pas diviser des parcelles sur la base des découpages cadastraux de ce qui paraît former qu'un seul ensemble
 - Possibilité de proposer des noues
 - Le Président du SIVY évoque également la méthode de fascinage pour ralentir des écoulements. Mme FALQUE pense que le modèle ne peut pas intégrer ce type d'élément du fait de la largeur réduite de ce type d'aménagement, sûrement plus fine qu'une « maille » de modélisation.
- ⇒ **Les participants souhaitent que BRLi établisse 1 scénario en tenant compte de ces éléments.**



Les participants évoquent la nécessité de pédagogie sur ce qu'est une haie. Ils demandent aussi s'il est possible dans le cadre de la prestation d'avoir des REX d'outils de gestion (plan de gestion ?) et/ou de protection (EBC, PLUi... ?).

6. Calendrier prévisionnel

Les participants souhaitent une réunion pour « valider » techniquement/hydrauliquement les scénarios, principalement celui d'aménagement de digues transversales, avant que BRLi ne procède à l'analyse cout-bénéfice proprement dite. Mme FALQUE voit avec BRLi pour caler ce calendrier ; la date prévisionnelle retenue est le 1er octobre, elle sera confirmée dès que possible.

M. DUPERAT remercie les participants pour ces échanges riches, leur réactivité et leur implication. Il remercie M. LE SOMMER d'avoir animé cette réunion aux côtés de l'animatrice du SAGE.